



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Modalités d'exercice et d'accompagnement des M2 alternants contractuels du premier degré

Missions des différents acteurs :
Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| <i>Préambule</i> | 3 |
| <i>Cadrage général de l'accompagnement des étudiants alternants contractuels dans le master MEEF mention premier degré</i> | 5 |
| <i>Ethique, déontologie : une mise en œuvre des valeurs de la République</i> | 9 |
| <i>Les journées d'accueil et la rentrée</i> | 10 |
| <i>Les étudiants contractuels alternants</i> | 11 |
| <i>Le continuum de formation</i> | 13 |
| <i>Repères pour l'étudiant contractuel alternant</i> | 15 |
| <i>Repères pour le maître de stage et le tuteur stage INSPE</i> | 17 |
| <i>Accompagner et soutenir l'étudiant contractuel alternant en difficulté</i> | 19 |
| <i>La formation des maîtres de stage</i> | 20 |
| <i>Annexes</i> | 21 |
| -Annexe 1 : Responsables de site INSPE | 21 |
| -Annexe 2 : Référentiel national de formation du master MEEF mention premier degré, | 21 |
| -Annexe 3 : Documents de suivi | 21 |

PREAMBULE

La loi pour une École de la confiance qui a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 a institué les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation. Ces INSPE sont chargés de mettre en place la nouvelle réforme de la formation des futurs enseignants et personnels de l'Éducation nationale à partir de la rentrée 2020.

Cette réforme vise à davantage homogénéiser la formation sur le territoire national. C'est pourquoi elle instaure un référentiel de formation national pour le master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » (MEEF) intitulé « *Former aux métiers du professorat et de l'éducation au XXI^e siècle* ». Ce référentiel de formation précise les objectifs, les axes de formation, les compétences travaillées et le niveau de maîtrise des attendus en fin de master MEEF.

La formation en master MEEF : une formation universitaire professionnalisante

L'arrêté du 24 juillet 2020 (modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein du master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »), précise que le master MEEF dispense une formation universitaire professionnalisante fondée sur des enseignements articulant théorie et pratique autour d'expériences en milieu professionnel.

Ces expériences prendront la forme :

- de périodes de stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) pendant le master 1,
- d'une complète alternance en master 2 (SOPA ou dispositif contractuel alternant).

Ces différentes périodes de stage participeront pleinement à la formation des futurs professeurs en leur permettant progressivement de préparer les concours de recrutement et de valider au minimum le niveau 2 des attendus de fin de formation à l'issue du master 2.

La mise en œuvre de la réforme de la formation au sein de l'INSPE de l'académie de Lille Hauts-de-France

Les trois caractéristiques que doit revêtir la formation en master MEEF telles que précisées dans le référentiel de formation de la réforme de la formation sont :

- une formation d'adultes ;
- une formation universitaire professionnalisante ;
- une formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation.

La mise en place d'une **approche par compétence(s)** est l'une des orientations qui a été retenue afin de mettre en œuvre une formation universitaire plus professionnalisante qui forme à des métiers complexes en forte évolution. Dans ce cadre, les périodes de formation en milieu professionnel occupent une place prépondérante. En effet, la formation en alternance proposée à l'INSPE de l'Académie de Lille - Hauts-de-France permet de confronter chaque étudiant à de nombreuses situations d'apprentissages complexes (cours, stages, observations, études de cas, soutenances, ADRPP, ...). Les différents moments, lieux et modalités de formation, à l'INSPE et durant les stages, sont l'occasion de mettre en œuvre des compétences en mobilisant et construisant des ressources nombreuses et variées.

Parallèlement, la mise en place d'une démarche **portfolio d'apprentissage** vient en appui de ce projet de formation. Outil personnel des étudiants, le **e-portfolio** doit leur permettre :

- De réaliser, de sélectionner et d'analyser un ensemble d'expériences pertinentes en lien avec les problématiques des semestres et des blocs de connaissances et de compétences ;

- De s'exercer à identifier et à tisser les ressources pertinentes qui participent de la construction des compétences ;
- De mettre en perspective les progrès réalisés quant à la construction des attendus de fin de formation, qui serviront d'appui lors des épreuves évaluatives prévues en fin de semestres afin de valider le master.

Les différentes évaluations de chaque semestre du master s'appuieront sur cette démarche sans pour autant que le portfolio ne soit évalué.

Enfin, les périodes de stage doivent permettre aux étudiants d'appréhender les deux problématiques professionnelles majeures pour les enseignants de demain : **l'école inclusive** et le **numérique**.

La formation des enseignants à l'école inclusive est un enjeu majeur. L'école inclusive sera néanmoins appréhendée de manière large et embrassera, au-delà des élèves à besoins éducatifs particuliers, l'ensemble des élèves et leurs spécificités.

Parallèlement, il s'agira d'accompagner de manière raisonnée l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles naissantes.

Ce guide « Modalités d'exercice et d'accompagnement des M2 alternants contractuels du premier degré » est un **document partagé par tous les acteurs de la formation** des étudiants. Il a pour objectifs de **décrire les principales missions** de chacun des acteurs et de présenter un **outil au service de la formation**. Cet outil inscrit l'accompagnement de l'étudiant contractuel alternant dans un **continuum** de formation, c'est-à-dire dans une perspective de développement professionnel progressif, de la première année du master MEEF à l'année de fonctionnaire stagiaire.

CADRAGE GENERAL DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS CONTRACTUELS ALTERNANTS DURANT LE MASTER MEEF MENTION PREMIER DEGRE

Le cadre national des formations fixé par l'arrêté du 27 août 2013 et modifié par l'arrêté du 24 juillet 2020¹ précise les principes d'une formation **par l'alternance** mise en œuvre au sein des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ». Ces principes préconisent une intégration la plus complète possible des apports universitaires et des expériences de **mise en situation professionnelle** permettant aux étudiants contractuels alternants d'appréhender et de construire progressivement la posture, les gestes, les outils et la culture nécessaires à l'exercice et à l'analyse de leurs futures fonctions. Cette formation en alternance permet durant l'année de M2 aux étudiants contractuels alternants de renforcer les aspects professionnalisants de leur formation et de favoriser ainsi leur entrée dans le métier. Elle les conduit à acquérir **une meilleure connaissance des lieux d'enseignement, de s'approprier des pratiques pédagogiques variées et adaptées aux différents environnements et publics scolaires et de construire ainsi progressivement les compétences professionnelles indispensables à l'exercice de leur futur métier de professeur des écoles.**

De tels principes de formation requièrent **un soutien et un accompagnement coordonnés et vigilants** des étudiants contractuels alternants tout au long de leur processus de formation par des équipes pluri-institutionnelles (Universités, INSPE, services académiques) et pluricatégorielles.

Les **principales missions du maître de stage - désigné par l'inspecteur de circonscription** - dans le cadre de l'accompagnement de l'étudiant contractuel alternant sont :

- de l'accompagner dans la construction de ses séquences et séances d'enseignement,
- de répondre aux questions relatives à la gestion de différentes situations pédagogiques et éducatives,
- de le conseiller et de l'aider dans la construction des attendus de fin de formation et dans son auto-positionnement,
- d'alerter l'INSPE en cas de besoin,
- de réaliser des synthèses des progrès réalisés par l'étudiant qu'il lui communique dans le cadre d'entretiens et d'échanges réguliers,
- de rendre un avis au titre de l'évaluation de cette période d'alternance (20 crédits européens) et de rédiger une synthèse finale qui doit être envoyée à l'INSPE en fin d'année afin de participer à l'évaluation du S4 (oral qui prend appui sur les traces du portfolio et sur les avis des tuteurs).

Les **principales missions du tuteur stage INSPE - désigné par le responsable pédagogique de site** - dans le cadre de l'accompagnement de l'étudiant contractuel alternant sont :

- de l'accompagner dans la construction de ses séquences et séances d'enseignement,
- de l'aider à identifier et à prendre en compte ses besoins de formation,
- de le conseiller et de l'aider à la construction des attendus de fin de formation et dans son auto-positionnement,
- d'organiser au moins un rendez-vous professionnel, préparé en amont avec l'étudiant contractuel alternant et le maître de stage de manière à identifier les axes
- d'observation prioritaires,
- d'observer sa pratique professionnelle et de l'aider à analyser cette pratique dans le cadre

¹ Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »
NOR : MENH2013610A <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042211054>

- d'au moins une observation, si possible lors du premier semestre,
- d'alerter l'INSPE en cas de besoin,
- de réaliser des synthèses des progrès réalisés et de les lui communiquer dans le cadre d'échanges et d'entretiens réguliers.

Les **principales missions du directeur** dans le cadre de l'accompagnement de l'étudiant contractuel alternant sont :

- de l'accueillir,
- de favoriser son intégration au sein de l'équipe et favoriser la communication au sein de celle-ci,
- de faciliter la construction de certains attendus,
- d'alerter l'INSPE en cas de besoin.

Les **principales missions du responsable pédagogique du site INSPE** dans le cadre de l'accompagnement de l'étudiant contractuel alternant sont :

- de solliciter les tuteurs INSPE,
- d'animer une cellule de suivi visant à suivre le bon déroulé des stages, à répondre aux questions du maître de stage et du tuteur INSPE, à statuer sur la mise en place des modalités de suivis spécifiques et/ou renforcées afin de répondre aux besoins de l'étudiant

Les **principales missions du tuteur parcours – désigné par le responsable pédagogique de site** dans le cadre de l'accompagnement de l'étudiant contractuel alternant sont :

- de favoriser le développement de compétences liées à l'analyse réflexive de situations professionnelles en lien avec les attendus de fin de formation, notamment au travers de l'accompagnement de la démarche portfolio,
- d'aider l'étudiant à faire le lien entre la formation INSPE et la classe
- d'aider l'étudiant dans son auto-positionnement.

L'étudiant contractuel alternant dans le cadre de sa formation en alternance :

- adopte une posture d'adulte référent dans son école (autorité bienveillante, relation pédagogique et éducative fondée sur le respect mutuel),
- s'approprie les obligations déontologiques et réglementaires du professeur²,
- planifie et conduit des séances/séquences d'apprentissage,
- collabore avec le binôme pour définir une progression/une programmation communes,
- communique avec son maître de stage et ses tuteurs INSPE pour toute question,
- écoute et prend en compte les différents conseils,
- s'auto-positionne régulièrement sur les attendus de fin de formation.

Ces auto-positionnements font entrer l'étudiant contractuel alternant dans une pratique réflexive inscrite dans la démarche portfolio. Ils lui permettront de progresser tout au long de l'année ; ils constitueront différentes traces et témoignages des progrès réalisés qui nourriront son e-portfolio et lui serviront d'appui à l'oral de validation des attendus de fin de formation qui aura lieu en fin d'année de M2.

² <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo49/MENH2032667N.htm>

Les attendus de fin de formation issus du référentiel de formation « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle »³

| | |
|------------|--|
| A1 | Fonde son action sur les principes et enjeux du système, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier |
| A2 | Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination |
| A3 | Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité |
| A4 | Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe |
| A5 | Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes |
| A6 | Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s) |
| A7 | Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur (s) |
| A8 | Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école |
| A9 | Rend compte de son travail aux acteurs concernés |
| A10 | Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles |
| A11 | Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action |
| A12 | Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture |
| A13 | Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés |
| A14 | Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs fixés |
| A15 | Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation |
| A16 | Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent |
| A17 | Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) |
| A18 | Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour déterminer les actions de son accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés |
| A19 | Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter |
| A20 | Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves |
| A21 | Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'e mesurer l'efficacité |
| A22 | Exerce une veille à visée de formation/information en lien avec son métier |

³ <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid142150/former-aux-metiers-du-professorat-et-de-l-education-au-21e-siecle.html>

| | |
|------------|--|
| A23 | Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs |
| A24 | Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, pour conforter et faire évoluer ses pratiques |
| A25 | Prend en compte les conseils et recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens) |

ETHIQUE, DEONTOLOGIE : UNE MISE EN ŒUVRE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

L'article L111-1 du Code de l'éducation indique qu' « *Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves* ».

Il est essentiel, en tant que contractuel alternant, d'avoir pleinement conscience de ce que recouvre la mission de service public d'éducation. Il s'agit en premier lieu de s'adresser à tous les élèves, sans exception, et faire vivre un cadre commun, donner un sens à un socle commun, qui relie les individualités au-delà de leurs particularismes ou affinités.

C'est en ce sens que les articles L121-1 et L121-2 du Code général de la fonction publique précisent que « *L'agent public exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité* » et que « *Dans l'exercice de ses fonctions, l'agent public est tenu à l'obligation de neutralité* » et « *exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité* ». Agir en tant qu'exerçant une mission de service public d'éducation, c'est traiter également l'ensemble des élèves, des parents et œuvrer au sein d'une même communauté éducative en collaborant avec l'ensemble de cette communauté.

Ces devoirs et ces obligations sont pleinement nécessaires si l'on veut que les valeurs de la République ne soient pas seulement objet de discours mais pleinement mises en œuvre au sein des écoles et des établissements scolaires, afin que les élèves puissent authentiquement en faire l'expérience.

Il incombe ainsi à toute personne exerçant dans une école ou un EPLE d'être exemplaires, comme le rappelle l'article L111-3-1 du Code de l'éducation. Faire vivre les valeurs de la République, travailler à l'émancipation de l'élève, à la construction progressive de son jugement critique suppose de savoir faire place à sa singularité tout en tenant une place d'éducateur. Il s'agit donc d'être exemplaire comme un « exemple vivant », par les paroles que l'on prononce, par celles que l'on retient, par nos actes et leur cohérence avec ce que nous énonçons, en incarnant les valeurs que nous véhiculons.

Les étudiants contractuels alternants construisent leur formation dans le cadre d'un collectif (tuteurs, formateurs, équipe de Direction) et « *dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres* » (Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation de 2013). Dans cette perspective, le stage en responsabilité sera l'occasion de prendre en compte et de développer, grâce à l'accompagnement de ce collectif, les attendus de fin de formation liés aux éléments réglementaires, institutionnels et éthiques en lien avec les responsabilités attachées à la fonction :

- **A1** : Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier.
- **A2** : Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination.
- **A3** : Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité.
- **A4** : Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement.
- **A5** : Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes

LES JOURNEES D'ACCUEIL ET LA RENTREE

► Les journées d'accueil et de pré-rentrée

▪ **Au cours de la semaine précédant la rentrée**

Les **étudiants alternants contractuels** sont invités à participer à l'accueil académique organisé conjointement par les services rectoraux et l'INSPE. Cet accueil se décline comme suit :

- ✓ **une journée d'accueil pédagogique** sur les sites de l'INSPE, **le vendredi 26 Août de 9h à 17h.**
- ✓ **une demi-journée d'accueil institutionnel est fixée le mardi 30 août 2022 après-midi et est réalisée en présentiel** dans l'amphithéâtre de l'INSPE (Villeneuve d'Ascq) pour 200 alternants volontaires, avec une diffusion en direct sur Internet (Youtube) pour les autres étudiants alternants. Les alternants présents seront représentatifs de la diversité des corps et grades des alternants.
- ✓ **une journée de rencontre** avec l'inspecteur et le maître de stage, désigné par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dans laquelle il exerce, en circonscription, **le lundi 29 Août** de 9 h à 17 h.

▪ **La pré-rentrée des enseignants**

La pré-rentrée dans les écoles aura lieu le mercredi 31 août 2022 ; ce sera l'occasion pour l'étudiant contractuel alternant de rencontrer ses collègues, de prendre connaissance de sa classe, des projets pédagogiques et du projet d'école.

► Le jour de la rentrée et la première semaine

La présence en école, initiée par la réunion de pré-rentrée du **31 Août 2022**, se poursuit par **la prise en charge de la classe** par l'étudiant contractuel alternant le **jeudi 1^{er} septembre** quand son temps de responsabilité se déroule le jeudi (les titulaires de la classe sont invités à être présents dans la mesure du possible) ou le **lundi 5 septembre** quand son temps de responsabilité se déroule le lundi.

Un temps de prise d'informations et/ou d'observation active dans l'école se déroulera le **vendredi 2 septembre** pour tous (ainsi que le jeudi 1^{er} septembre pour ceux dont le temps de responsabilité se déroule le lundi).

LES ETUDIANTS CONTRACTUELS ALTERNANTS

Le changement de la place des concours externes de recrutement des professeurs du 1er degré valorise la dimension professionnelle du concours, au terme d'un master dont la dimension professionnalisante est elle-même renforcée.

La mise en place d'un parcours en alternance prenant la forme d'un contrat de travail au cours du master MEEF, tel que prévu par l'arrêté du 27 août 2013 susvisé, s'inscrit dans cette logique.

L'alternance fait partie intégrante du cursus de formation initiale. L'exercice en établissement constitue à ce titre un élément du parcours de formation de l'étudiant qui permet une entrée progressive dans les métiers du professorat et de l'éducation.

Pour acquérir une expérience professionnelle, les étudiants alternants assurent une mission d'enseignement en responsabilité devant élèves et les missions liées au service d'enseignement prévues par le décret n°2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré et par le décret n°2015-851 du 10 juillet 2015 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement d'enseignement du premier degré. Le principe est celui d'une mise en responsabilité de l'alternant devant les élèves, ce qui suppose un face-à-face pédagogique assumé par le seul alternant.

Temps de service

Le temps de service de l'étudiant alternant contractuel positionné sur des fonctions de professeur correspond à un tiers de l'obligation réglementaire de service définie par le décret du 30 juillet 2008 ou par le décret du 20 août 2014 précités.

Il est consacré à l'exercice des missions d'enseignement en responsabilité devant élèves et, en outre, dans le premier degré, à l'accomplissement d'un tiers des 108 heures annuelles prévues à l'article 2 du décret du 30 juillet 2008.

Ce temps de service peut s'organiser de manière filée sur l'ensemble de l'année scolaire et de façon massée sur une ou différentes périodes. Dans le respect du volume de service annuel à réaliser (dans le 1er degré, 288 heures de service d'enseignement + 36 heures dédiées aux autres activités), le service hebdomadaire peut être compris entre 6 et 12 heures auxquelles s'ajoutent une heure consacrée aux autres activités.

Rémunération

L'étudiant alternant contractuel bénéficie d'une rémunération mensuelle brute de 865 euros à laquelle est ajoutée une fraction de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe), déterminée au prorata de leur temps effectif de service.

Cette rémunération est compatible avec l'attribution des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur dans les conditions de droit commun.

Le cas échéant, le supplément familial de traitement ainsi que, dans le cas où les dispositions réglementaires le permettent, les autres indemnités auxquelles peuvent prétendre les maîtres titulaires d'un contrat ou d'un agrément définitif, exerçant des fonctions comparables, doivent également être versés.

En fonction de la commune d'affectation des alternants, un complément de rémunération équivalant à l'indemnité de résidence et correspondant aux taux prévus pour cette indemnité leur est versé.

Si l'étudiant alternant contractuel fait le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage), il peut bénéficier du forfait « mobilités durables ». Ce dispositif s'applique aux déplacements domicile-travail. L'alternant peut également bénéficier du Pass Éducation.

L'étudiant alternant contractuel inscrit en master MEEF conserve la protection sociale dont il/elle est bénéficiaire en qualité d'étudiant dans le cadre de l'assurance maladie, à titre personnel ou comme ayant droit. Étant affilié au régime général de la Sécurité sociale, il/elle peut également percevoir des prestations en espèces (indemnités journalières) de la part des caisses primaires d'assurance maladie.

Obligation d'assiduité

Les contractuels-alternants sont à la fois étudiants et salariés et tenus d'être présents en établissement et en formation (cours à l'université et à l'INSPE) jusqu'à la fermeture de l'établissement.

En cas d'absence en établissement et / ou à l'INSPE, le contractuel-alternant devra fournir sous 48 heures un arrêt de travail aux deux services administratifs concernés :

- L'établissement scolaire
- L'INSPE⁴

Dispositions particulières

Le contractuel alternant a la possibilité de démissionner dans les conditions de droit commun applicables aux contrats de droit public. S'il démissionne, il demeure, sauf motifs personnels lui faisant renoncer à son parcours universitaire, étudiant inscrit à l'INSPE. Il a donc vocation à poursuivre sa formation selon les modalités définies par l'INSPE (emploi du temps, période de stage d'observation et de pratique accompagnée). Dans ce cas de figure, l'étudiant devra faire l'objet d'un accompagnement spécifique pour qu'il réalise un stage (SOPA) ou une nouvelle alternance sous forme de contrat de travail lui permettant d'atteindre les dix-huit semaines d'expérience professionnelle attendue dans le cadre national du master MEEF.

L'étudiant contractuel alternant **n'effectue pas d'heures supplémentaires**. Sa quotité de service est calculée afin de rester compatible avec sa réussite universitaire et sa réussite au concours.

Jours de présence en école

Lundi (cohorte A) ou jeudi (cohorte B).

⁴ Adresse mail des scolarités des sites de formation en annexe 1

LE CONTINUUM DE FORMATION

Le tableau ci-dessous est **un outil au service des étudiants et des différents acteurs de l'accompagnement**. Il a pour objectifs de décrire, de manière synthétique, les principales missions des acteurs de la formation et d'inscrire l'accompagnement de l'étudiant alternant contractuel dans un **continuum** de formation, c'est-à-dire dans une perspective de développement professionnel progressif de la première année du master MEEF à l'année de fonctionnaire stagiaire.

| Master 2 Étudiants alternants contractuels | | | |
|---|--|--|--|
| Périodes | Du positionnement initial au diagnostic partagé (septembre-décembre) | Du diagnostic partagé à un positionnement intermédiaire (décembre-mars) | Vers une autonomie professionnelle progressive (mars-juin) |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner l'entrée dans le métier ▪ Définir des axes de progrès prioritaires | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser les progrès réalisés à partir des axes repérés lors de la première période ▪ Déterminer de nouveaux axes de progrès | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner la montée en autonomie professionnelle ▪ Valoriser la construction de compétences et la formation tout au long de la vie |
| Outils de suivi à insérer au portfolio | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Positionnement initial | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Positionnement intermédiaire | <ul style="list-style-type: none"> • Positionnement final et fiche de synthèse finale |
| Rôles et tâches principales de l'étudiant | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopter une posture et un positionnement d'adulte référent au sein de son école : instaurer une relation pédagogique et éducative fondée sur le respect mutuel ▪ Se présenter à la communauté éducative ▪ Collaborer avec le binôme pour définir une progression ▪ Planifier et conduire des séquences d'apprentissage ▪ S'auto-positionner en début d'année puis en fin de trimestre pour analyser sa construction professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopter une posture et un positionnement d'adulte référent au sein de son école : instaurer une relation pédagogique et éducative fondée sur le respect mutuel ▪ Collaborer avec son binôme ▪ Planifier et conduire des séquences d'apprentissage en prenant en compte les axes de progrès ▪ Prépare de plus en plus en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie ▪ Rédiger un écrit réflexif intermédiaire à insérer dans son portfolio pour effectuer un nouvel auto-positionnement | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopter une posture et un positionnement d'adulte référent au sein de son école : instaurer une relation pédagogique et éducative fondée sur le respect mutuel ▪ Collaborer avec son binôme ▪ Planifier et conduire des séquences d'apprentissage en prenant en compte les axes de progrès ▪ Rédiger un écrit réflexif à insérer dans son portfolio et visant à nourrir le grand oral du S4 ▪ Renseigner l'auto-positionnement final |
| Rôles et tâches du maître de stage | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner et conseiller l'étudiant dans la mise en œuvre des apprentissages des élèves, dans la préparation de la classe et des séquences d'enseignement ▪ S'assurer de l'appropriation progressive des attendus de fin de formation par l'étudiant ▪ Elaborer et mettre en œuvre un projet individualisé de développement professionnel ▪ Aider l'étudiant à analyser ses pratiques, aider l'étudiant dans son auto-positionnement ▪ Soutenir, rassurer, stimuler, conseiller, élaborer un avis sur le travail de l'étudiant ▪ Établir un travail de diagnostic partagé avec l'étudiant : compétences acquises, compétences en construction au regard des attendus de fin de formation ▪ Accompagner et soutenir l'étudiant en difficulté, et, en cas de difficultés persistantes, prévenir l'INSPE (responsable de site) | | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à la validation des attendus de fin de formation en lien avec le stage et rend un avis au titre de l'évaluation de cette période d'alternance | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillir l'étudiant, l'aider à intégrer l'équipe ▪ Accompagner à l'entrée dans le métier ▪ Conseiller l'étudiant dans la planification et la conduite de son enseignement ▪ Mettre en place des remédiations et si nécessaire solliciter l'INSPE ▪ Définir des axes de progrès prioritaires en donnant des conseils ciblés, des ressources et des stratégies | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir un bilan intermédiaire ▪ Évaluer les progrès ▪ Établir conjointement avec l'étudiant un nouveau positionnement | <ul style="list-style-type: none"> • Envoyer la synthèse finale au plus tard le 11 avril à la scolarité du site de formation INSPE, elle participe à l'évaluation de l'oral du S4 qui prend appui sur les traces du portfolio et les avis du maître de stage et du tuteur INSPE (document disponible sur le site INSPE) |
| Rôles et tâches du tuteur stage INSPE | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'étudiant dans la mise en œuvre de son enseignement en classe • Apporter des conseils d'ordre formatif sur le travail de l'étudiant au regard des attendus de fin de formation • Organiser au moins un rendez-vous professionnel • Effectuer au moins un temps d'observation focalisé sur des axes de travail concertés avec l'étudiant et le maître de stage • Définir des temps d'échanges pour préparer l'observation, à l'issue de l'observation et tout au long de l'année • Favoriser une attitude réflexive • Aider l'étudiant dans son auto-positionnement • Répondre aux questionnements de l'étudiant et apporter une aide répondant aux besoins d'accompagnement en didactique et en pédagogie de l'étudiant | | |
| Rôles et tâches du directeur / de la directrice d'école | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la bonne intégration de l'étudiant • S'assurer que toutes les conditions sont remplies pour le bon déroulement du stage • Aider à comprendre le rôle des instances (réunion de rentrée, conseils d'école, de cycle, de maître, école-collège...) • Participer à la construction des attendus de fin de formation de l'étudiant, notamment ceux relevant du travail en équipe | | |
| Rôles et tâches du tuteur parcours | <ul style="list-style-type: none"> • Apporter des conseils d'ordre formatif sur le travail de l'étudiant au regard des attendus de fin de formation • Aider l'étudiant dans son auto-positionnement • Favoriser une attitude réflexive • Aider l'étudiant à faire les liens entre la formation suivie à l'INSPE, le stage et la classe. | | |

L'ensemble des outils et de positionnements sont disponibles sur le site INSPE à l'adresse suivante : <https://www.inspe-lille-hdf.fr/formation-scolaire/ressources>

ATTENDUS DE FIN DE FORMATION : REPERES POUR L'ETUDIANT

| Attendus | Exemples d'indicateurs | Exemples possibles de traces pour mon portfolio |
|--|--|---|
| A1, A2, A5 Valeurs de la République et compétences citoyennes chez les élèves | <ul style="list-style-type: none"> - J'ai pris conscience que je dois transmettre et faire partager les Valeurs de la République : je veille à être équitable envers chacun ; je suis attentif au respect de l'égalité entre filles et garçons, je fais circuler la parole, je fais en sorte que chacun s'exprime... - Je connais et fais appliquer le principe de laïcité au sein de ma classe et de mon école, - Je connais quelques documents réglementaires et je m'y réfère quand c'est nécessaire, - J'assure la sécurité des élèves pris en charge en intervenant lorsque la situation le nécessite, - Je prévois des dispositifs, des séances qui permettent de développer les compétences citoyennes de mes élèves. | <ul style="list-style-type: none"> - Séance/séquence/projet dans le(s)quel(le)s les Valeurs de la République sont transmises. - Recueil d'une situation au cours de laquelle j'ai dû intervenir pour contrer des propos opposés aux Valeurs de la République et/ou pour lutter contre toute forme de discrimination. - Séance/ séquence /projet dans le(s)quel(le)s les élèves apprennent à argumenter, débattre - ... |
| A3, A4, A6, A7, A16, A25 Adulte responsable de sa classe et de sa formation | <ul style="list-style-type: none"> - J'agis de façon éthique et responsable dans l'exercice de mes fonctions - J'ai pris conscience (depuis le M1) que j'ai des droits mais aussi des devoirs : je suis assidu et ponctuel, j'arrive avant l'entrée des élèves pour préparer ma classe, Je demande à avoir connaissance du règlement intérieur, du projet d'école et des dispositifs d'aide et d'accompagnement concernant les élèves de la classe (PPRE, PAI, PAP, PPS), - J'assure la sécurité affective et physique des élèves pris en charge, j'alerte si nécessaire mon équipe, - Je fonde mon autorité sur l'exemplarité, l'éthique et la responsabilité - J'utilise un langage professionnel, clair et adapté aux différents interlocuteurs, - Je communique avec les parents et j'instaure une relation de confiance avec eux, - J'assure la confidentialité des informations que l'on me transmet. | <ul style="list-style-type: none"> - Recueil du règlement intérieur, commenté éventuellement - Recueil d'une séquence d'apprentissage/ d'un projet qui s'appuierait sur le projet d'école - Recueil des dispositifs d'aide et d'accompagnement et des adaptations mis en place dans ma classe pour répondre aux besoins des élèves - Recueil d'une situation professionnelle où la co-éducation a été un levier pour le climat de classe - Documents qui répondent au principe de confidentialité - ... |
| A8 Adulte responsable dans son école | <ul style="list-style-type: none"> - Je participe au travail d'équipe mis en œuvre dans mon école, - J'assiste aux réunions quand elles ont lieu le jour où je suis en responsabilité dans ma classe, - Je comprends le rôle des différentes instances. | <ul style="list-style-type: none"> - Recueil de comptes rendus de réunions (après accord du directeur), éventuellement commentés - |
| A10, A23 Numérique | <ul style="list-style-type: none"> - J'intègre des pratiques numériques dans mes séances d'apprentissage, - Je connais les droits et les obligations liés à l'usage du numérique (RGPD). | <ul style="list-style-type: none"> - Recueil d'écrits qui témoignent de la connaissance des droits et des obligations liés à l'usage du numérique - Recueil d'une séance/séquence d'enseignement pendant laquelle l'outil numérique a permis un apprentissage efficace |
| A11, A12 | <ul style="list-style-type: none"> - Je fais référence au programme dans ma fiche de préparation et je le respecte, - Je prends appui sur les ressources institutionnelles (eduscol, guides, repères annuels de progressivité des apprentissages...), | <ul style="list-style-type: none"> - Recueil de fiches de préparation et de leur bilan - Recueil des productions d'élèves témoignant de l'usage de modalités d'enseignement efficace. |

| | | |
|---|---|--|
| Ressources professionnelles et savoirs disciplinaires | <ul style="list-style-type: none"> - Je mets en œuvre des situations d'apprentissage favorisant l'engagement de mes élèves (des situations-problèmes, démarches d'investigation...), - J'identifie les savoirs, savoir-être, savoir-faire à acquérir, en lien avec les programmes dans le cadre de ses séquences. | |
| A13, A14 Réussite des apprentissages fondamentaux et planification des séquences | <ul style="list-style-type: none"> - Je sais préparer une séquence d'apprentissage en identifiant progressivement les obstacles prévisibles, les objectifs, les critères d'évaluation ; en choisissant les activités et en prévoyant leur durée et leur diversité ; en étant attentif aux consignes et aux supports... - Je mets en œuvre des séances d'apprentissage dans lesquelles l'objet enseigné et sa didactique sont maîtrisés, - Je structure les situations d'apprentissage en définissant le temps, l'espace, les contenus et les interactions de mes élèves - Je connais et reconnais les étapes du développement langagier d'un enfant, je relève les problèmes langagiers et progressivement je propose des remédiations. | <ul style="list-style-type: none"> - Recueil de fiches de préparation - Recueil de fiches d'observation des élèves - Recueil de remédiations mises en place suite aux observations - |
| A15 Explicitation, coopération et différenciation | <ul style="list-style-type: none"> - J'identifie les leviers de l'explicitation et je les mobilise, - Je connais les variables de différenciation, - Je connais et j'utilise les différents modes d'organisation du travail en groupe - Je propose un cadre de travail avec des consignes claires, précises et explicites pour tous les élèves - J'explique le sens du travail engagé et le relie avec les apprentissages précédents et à venir. | <ul style="list-style-type: none"> - Recueil de fiches de préparation où la diversité des élèves des élèves est prise en compte - Recueil d'adaptations proposées en fonction des besoins des élèves identifiés - Recueil de photographies de la classe qui témoignent d'une organisation favorisant le travail de groupe - Recueil de tâches mettant en avant les gestes de tissage et les variables utilisées pour s'adresser à tous les élèves. |
| A17, A18, A19 Evaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Je prévois l'évaluation de la séance/de la séquence que je vais réaliser, - Je connais les outils d'évaluation institutionnels, - Je propose différents types d'évaluation, - Je suis capable d'expliquer mes choix d'évaluation (outils, indicateurs, place dans la séquence), - J'utilise les résultats d'une évaluation diagnostique pour construire ma séquence, - J'analyse les réussites et les erreurs de mes élèves pour penser des remédiations et pour ajuster mon enseignement. | <ul style="list-style-type: none"> - Description et analyse d'une évaluation mise en place (choix effectués en termes d'évaluation : critères retenus, explicitation aux élèves, place dans la séquence, différenciation de l'évaluation, choix des outils...) - Recueil d'une trace qui témoigne que les élèves ont pu prendre conscience de leur réussite ou de leur difficulté - Recueil des régulations effectuées lors d'une séquence en cours. |
| A9, A21 Analyse de son travail | <ul style="list-style-type: none"> - Je prévois des bilans sur mes fiches de préparation pour faire évoluer ma pratique, - Je m'auto-positionne régulièrement à partir de l'analyse de ma pratique. | <ul style="list-style-type: none"> - Recueil des auto-positionnements réguliers analysés et commentés - Recueil de fiches de préparation avec un bilan qui permet de réajuster ses gestes professionnels. |
| A24 Acteur de son développement professionnel | <ul style="list-style-type: none"> - J'identifie et j'exprime mes besoins de formation. | <ul style="list-style-type: none"> - Recueil de courriels qui témoignent de mes besoins de formation - Recueil d'écrits réflexifs témoignant de mes besoins de formation identifiés. |

ATTENDUS DE FIN DE FORMATION : REPERES POUR LE MAITRE DE STAGE ET LE TUTEUR INSPE

| Attendus | On cherche à observer si l'étudiant | Repères d'un développement professionnel progressif au fil de l'année |
|--|--|--|
| A1, A2, A5 Valeurs de la République et compétences citoyennes chez les élèves | <ul style="list-style-type: none"> - a déjà pris conscience qu'il/elle doit transmettre et faire partager les Valeurs de la République, - convoque quelques documents réglementaires, - assure la sécurité des élèves sous sa responsabilité, - prévoit des dispositifs, des séances qui permettent de développer les compétences citoyennes des élèves. | <ul style="list-style-type: none"> - l'étudiant veille à être équitable envers chacun ; il est attentif au respect de l'égalité entre filles et garçons, - l'étudiant fait circuler la parole et s'assure que chacun puisse s'exprimer, - l'étudiant aide les élèves à développer leur esprit critique / à gérer les conflits/ à argumenter... - l'étudiant intervient lorsque des propos contraires aux valeurs de la République sont tenus, - l'étudiant se mobilise contre toute forme d'exclusion et de discrimination, de stéréotypes. |
| A3, A4, A6, A7, A16, A25 Adulte responsable de sa classe et de sa formation | <ul style="list-style-type: none"> - a pris conscience (depuis le M1) qu'il/elle a des droits mais aussi des devoirs, - demande à avoir connaissance du règlement intérieur, du projet d'école et des dispositifs d'aide et d'accompagnement concernant les élèves de la classe (PPRE, PAI, PAP, PPS), - assure la sécurité affective et physique des élèves pris en charge, - fonde son autorité sur l'exemplarité, l'éthique et la responsabilité, - continue à utiliser un langage professionnel, clair et adapté aux différents interlocuteurs, - assure la confidentialité des informations reçues. | <ul style="list-style-type: none"> - l'étudiant est assidu et ponctuel, il connaît et applique le règlement intérieur et les règles qui régissent le fonctionnement de son école, - l'étudiant est attentif aux besoins des élèves en classe, dans les couloirs et en récréation, - l'étudiant a bien compris l'importance de la communication avec les différents partenaires de son école, et en premier lieu avec les parents, - l'étudiant s'adresse à ses interlocuteurs dans un niveau de langue adaptée, - l'étudiant identifie tout signe de comportement à risque et en fait part aux membres de la communauté éducative concernés et contribue progressivement à leur résolution. |
| A8 Adulte responsable dans son école | <ul style="list-style-type: none"> - participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre dans son école, - prend en compte les caractéristiques de son école, de ses publics et identifie le rôle de quelques acteurs. | <ul style="list-style-type: none"> - l'étudiant s'intéresse aux différentes réunions, y assiste et y contribue quand elles se tiennent sur sa journée de responsabilité, - l'étudiant collabore avec son binôme. |
| A10, A23 Numérique | <ul style="list-style-type: none"> - intègre des pratiques numériques dans ses séances d'apprentissage, - connaît les droits et les obligations de l'usage numérique (RGPD). | <ul style="list-style-type: none"> - l'étudiant utilise les outils numériques de son école pour faciliter les apprentissages, - l'étudiant communique avec les outils académiques disponibles, - l'étudiant gère son identité numérique et différencie les usages personnels et professionnels. |
| A11, A12 Ressources professionnelles et savoirs disciplinaires | <ul style="list-style-type: none"> - mobilise les contenus disciplinaires et didactiques dans ses séances d'apprentissages, - mobilise les ressources professionnelles institutionnelles. | <ul style="list-style-type: none"> - l'étudiant fait référence au programme dans sa fiche de préparation et le respecte, - l'étudiant prend appui sur les ressources institutionnelles (eduscol, guides, repères annuels de progressivité des apprentissages...), - l'étudiant met en œuvre des situations d'apprentissage favorisant l'engagement des élèves (des situations-problèmes, démarches d'investigation...). - l'étudiant identifie les savoirs, savoir-être, savoir-faire à acquérir, en lien avec les programmes dans le cadre de ses séquences |

| | | |
|--|---|--|
| <p>A13, A14 Réussite des apprentissages et planification des séquences</p> | <ul style="list-style-type: none"> - sait préparer une séquence d'apprentissage en identifiant progressivement les obstacles prévisibles, les objectifs, les critères d'évaluation ; en choisissant les activités et en prévoyant leur durée et leur diversité ; et en étant attentif aux consignes et aux supports... | <ul style="list-style-type: none"> - l'étudiant met en œuvre des séances d'apprentissage dans lesquelles l'objet enseigné et sa didactique sont maîtrisés, - l'étudiant connaît et reconnaît les étapes du développement langagier d'un enfant, relève les problèmes langagiers et progressivement propose des remédiations, - l'étudiant identifie les difficultés possibles que peuvent rencontrer les élèves. |
| <p>A15 Explicitation, coopération et différenciation</p> | <ul style="list-style-type: none"> - prend appui sur les leviers de l'enseignement explicite, - connaît les variables de différenciation, - connaît et utilise les différents modes d'organisation des groupes. | <ul style="list-style-type: none"> - l'étudiant permet aux élèves de donner du sens à leurs apprentissages, - l'étudiant intègre des moments d'enseignement explicite dans ses séances d'apprentissage, - l'étudiant conçoit et propose des situations d'apprentissage dans lesquelles il prend en compte la diversité des élèves, - l'étudiant propose des situations d'apprentissage dans lesquelles il fait coopérer les élèves, - l'étudiant met en œuvre des situations d'apprentissage favorisant l'engagement des élèves (des situations-problèmes, démarches d'investigation...). |
| <p>A17, A18, A19 Evaluation</p> | <ul style="list-style-type: none"> - prévoit l'évaluation de la séance/de la séquence qu'il va réaliser en créant un outil adapté, - sait analyser les éléments d'évaluation qu'il a recueillis, - sait les exploiter, - connaît les outils d'évaluation institutionnels. | <ul style="list-style-type: none"> - l'étudiant propose différents types d'évaluation, - l'étudiant est capable d'expliquer ses choix d'évaluation (outils, indicateurs, place dans la séquence), - l'étudiant utilise les résultats d'une évaluation diagnostique pour construire sa séquence, - l'étudiant analyse les réussites et les erreurs de ses élèves pour penser des remédiations et pour ajuster son enseignement. |
| <p>A9, A21 Analyse son travail</p> | <ul style="list-style-type: none"> - prévoit des bilans sur ses fiches de préparation, - s'auto-positionne régulièrement à partir de l'analyse de sa pratique. | <ul style="list-style-type: none"> - l'étudiant identifie et met en œuvre les adaptations nécessaires pour faire évoluer sa pratique, - l'étudiant est capable d'étayer ses choix et d'en mesurer les effets sur sa construction professionnelle et sur les apprentissages de ses élèves. |
| <p>A24 Acteur de son développement professionnel</p> | <ul style="list-style-type: none"> - identifie et exprime ses besoins de formation. | <ul style="list-style-type: none"> - l'étudiant a identifié, voire a mobilisé les sources, les ressources, les dispositifs, les modalités de formation tout au long de la vie. |

ACCOMPAGNER L'ETUDIANT CONTRACTUEL ALTERNANT EN DIFFICULTE

Tous les acteurs qui accompagnent l'étudiant contractuel alternant sont particulièrement vigilants aux premières manifestations de difficultés rencontrées par l'étudiant contractuel alternant, difficultés liées à la personne (isolement au sein de l'équipe pédagogique, retards ou absences) ou liées au métier (problèmes de relation avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative, manque de préparation des séances pédagogiques, difficultés rencontrées dans le suivi des apprentissages des élèves).

En cas de difficultés **possiblement** persistantes ou de dérives éventuelles, il est important d'avertir les **responsables de site** de formation INSPE dont dépend l'étudiant afin de mettre en place un accompagnement renforcé.

Quelques indicateurs peuvent alerter sur des difficultés d'un étudiant alternant contractuel :

- La sécurité des élèves non assurée ;
- Une posture défaillante qui perdure malgré les rappels ;
- Des situations et des choix pédagogiques qui ne permettent pas aux élèves d'apprendre, de progresser malgré les conseils répétés des différents tuteurs ;
- Des problèmes de gestion d'élèves qui ne se règlent pas ;
- Une conduite d'évitement ne permettant pas l'échange professionnel ;
- Une qualité de langue française insuffisante (registre lexical et grammatical non approprié) ;
- Une communication avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative défaillante.

LA FORMATION DES MAÎTRES DE STAGE

Dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, de la mise en place d'un parcours par alternance et du changement de la place des concours externes en fin de master 2, il est proposé une formation aux maîtres de stage des étudiants contractuels alternants. Cette action de formation de formateurs en lien avec l'INSPE a pour objectifs :

- d'identifier les besoins des tuteurs,
- d'identifier et d'interroger les gestes professionnels des tuteurs dans l'accompagnement des étudiants contractuels alternants,
- d'explicitier les attendus de fin de formation dans une perspective de continuum,
- d'élaborer et de partager des outils d'aide au développement des compétences professionnelles des maîtres de stage,
- de comprendre la maquette de formation du M2 MEEF 1^{er} degré.

La formation des maîtres de stage **se fera sous format hybride** (1h30 en distanciel synchrone en période 1, 3h en présentiel en période 2, 1h30 en distanciel synchrone en période 4).

ANNEXES

Annexe 1 : Sclolarité des sites de formation INSPE

(pour envoi de la synthèse finale le 11 avril)

Site d'Arras : inspe-sclolarite-arras@univ-lille.fr

Site de Douai : inspe-sclolarite-douai@univ-lille.fr

Site de Gravelines : inspe-sclolarite-gravelines@univ-lille.fr

Site d'Outreau : inspe-sclolarite-gravelines@univ-lille.fr

Site de Valenciennes : inspe-sclolarite-valenciennes@univ-lille.fr

Site de Villeneuve d'Ascq : inspe-sclolarite-villeneuve@univ-lille.fr

Annexe 2 : Les responsables des sites INSPE

Site d'Arras : Mme Hélène Laloux helene.laloux@inspe-lille-hdf.fr

Site de Douai : Mme Johanne Mascllet johanne.mascllet@inspe-lille-hdf.fr

Site de Gravelines : M. Thibaut Kuehn thibaut.kuehn@inspe-lille-hdf.fr

Site d'Outreau : M. Ewen Lecuit ewen.lecuit@inspe-lille-hdf.fr

Site de Valenciennes : M. Pierre Carion pierre.carion@inspe-lille-hdf.fr

Site de Villeneuve d'Ascq : Mme Christine Desmaret christine.desmaret@inspe-lille-hdf.fr

Annexe 3 : Lien vers le référentiel national de formation du master MEEF mention premier degré

https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/Mediatheque/84/7/CRPE-Annexe_referentiel_formation_-_MEEF_post_CT_1151847.pdf

Annexe 4 : lien vers l'espace numérique de l'INSPE et les documents de suivi

<https://www.inspe-lille-hdf.fr/formation-scolarite/ressources>